

II. Matrice de vulnérabilités: Cluster Protection (niveau province du Lac, et niveau national)

Problème de protection	Eléments de vulnérabilité	Actions prioritaires
<p>1. Le manque de données biographiques et biométriques sur les personnes déplacées internes et retournées dans la province du Lac constitue un défi majeur de protection, d'accès à l'assistance humanitaire et de recherche de solutions durables pour ces personnes. Ce défi s'étend aussi aux statistiques relatives aux personnes en situation d'handicap. Le Tchad recense 3,5% de la population des ménages présentant un handicap, tandis</p>	<p>Les difficultés d'obtention de la carte d'identité et de l'acte de naissance empêchent les personnes affectées de jouir de leurs droits et d'avoir accès aux solutions durables.</p> <p>L'absence d'acte de naissance et de carte d'identité expose les personnes affectées d'être sujettes aux abus de la police ou d'être considérées comme des membres de groupes armés ou des clandestins. Ces personnes peuvent également ne pas avoir accès aux services sociaux de base.</p> <p>Plus précisément, le manque de documentation légale entrave significativement la circulation des personnes et limite l'accès aux moyens de subsistance. Des craintes de se rendre aux marchés et de vendre des biens de la même manière qu'avant la crise du bassin du Lac Tchad ont également été rapportées¹.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Mobilisation de ressources pour l'enrôlement biométrique de personnes déplacées internes et retournés tchadiens. <p><u>Justification/references:</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - L'enrôlement des PDIs à travers la mise en place d'une base de données fiable facilitera l'accès aux droits fondamentaux tel que défini dans les objectifs de développement durable (notamment, Objectif 3: bonne santé et bien-être; Objectif 4: éducation de qualité; Objectif 5: égalité entre les sexes; Objectif 6: eau propre et assainissement; Objectif 8 : travail décent et croissance économique; Objectif 10: inégalité réduite; Objectif 16: paix, justice et institutions efficaces). - Selon le comité permanent inter organisations (CPI)/Interagency Standing Committee (IASC), toutes les stratégies de solutions durables en faveur des PDIs doivent s'appuyer sur une base de données fiable (biométrique) et biographiques (désagrégés par âge, genre et caractéristique de diversité) dont un profil socio-économique des personnes affectées. Ceci constitue également un fondement essentiel pour que les états

¹ REACH, Évaluation des dynamiques de déplacement et des besoins essentiels des populations revenues dans la cuvette Sud du Lac (2018)

<p>que la moyenne de l'OMS est de 15%. L'enrôlement (enregistrement biométriques) est fondamental pour faciliter l'accès aux documents civils. Sur les 162,755 personnes déplacées internes enregistrées dans la province du Lac, la majorité ne dispose pas de documents d'état civil, à l'instar des populations hôtes.</p>	<p>On note également le risque de marginalisation de ses personnes dans les communautés entraînant des possibles tensions et conflits communautaires.</p>	<p>puissent atteindre les objectifs de développement durables et s'assurer qu'aucune population n'est laissée pour compte.</p>
<p>2. L'éloignement des services administratifs constitue un défi supplémentaire à l'acquisition des actes d'état civils.</p>	<p>Le manque de documentation expose les populations aux risques entre autres:</p> <ul style="list-style-type: none"> - D'apatridie, aux restrictions de mouvements, faux et usages de faux, - Les populations (surtout les hommes) deviennent des cibles potentielles aux arrestations arbitraires, amendes illégales, - Risques d'expulsion, - Blocage à la participation à la vie politique au Tchad - Blocage à l'accès à tout service de base 	<ul style="list-style-type: none"> • <u>Impliquer les représentants de la justice coutumière dans toutes activités relatives au renforcement de l'état de droit (Rule of Law)</u> • Etablir et / ou renforcer les structures administratives dans les zones où ils manquent • Mobilisation communautaire organisée à travers les motivations monétaires • Création des centres d'état civil secondaires informatisés (Décentralisation des centres d'enregistrement au niveau des chefs canton) • Création des postes des auxiliaires d'état civil au niveau cantonal • Sensibilisation de la population sur les services existants (conditions d'accès) et l'importance des documents d'état civil

		<ul style="list-style-type: none"> • Plaidoyer auprès des autorités étatiques pour augmenter le nombre de jours pour la déclaration de naissance donnant droit à l'établissement d'actes de naissance • Mise en place de services de délivrance des cartes d'identité au niveau départemental • Sensibilisation des populations sur le risque de se faire un faux document
<p>3. Protection de l'enfance</p> <ul style="list-style-type: none"> - La séparation des enfants de leur famille. - L'insuffisance des structures scolaires au plan local et le surpeuplement des classes. - La présence de restes d'explosifs de guerre (REG) constitue un risque à la vie et à la sécurité des civils dans neuf 	<p>La séparation des enfants de leur famille lors de déplacements et l'insuffisance de capacité des populations locales qui les accueillent, elles-mêmes affectées par la pauvreté, influent sur la protection de l'enfance. Les enfants séparés surtout les adolescents, sont exposés aux recrutements dans les groupes armés.</p> <p>Près de 19% des filles sont scolarisées au niveau moyen contre 41% des garçons. Les enfants handicapés n'ont pas accès à l'enseignement pour différentes raisons : les infrastructures, installations et matériel scolaires inaccessibles ; le manque de données sur le nombre de filles et garçons handicapés scolarisés et non scolarisés ; la prédominance d'une attitude discriminatoire chez les parents, enseignants, autres élèves ainsi que</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Sensibilisation de toute la couche sociale sur la protection de l'enfance y compris la protection à base communautaire • Formation pédagogique des enseignants • Construction/réhabilitation des écoles - inclusives aux enfants en situation d'handicap • Mise en place le système de rattrapage scolaire et le renforcement des centres d'apprentissage des métiers • Déminage de REG • Renforcement des programmes agro-sylvo-pastoral

<p>provinces du Tchad.</p> <p>- La malnutrition infantile et infanto-juvénile.</p> <p>La réinsertion socio-économique des enfants sortis des Forces et Groupes Armées.</p> <p>Faible application des standards internationaux en matière de justice pour enfant.</p>	<p>dans les écoles et communautés et le manque de moyens de transport adaptés.</p> <p>Des accidents d'enfants impliquant les restes d'explosifs de guerre ont été rapportés dans la province du Lac. Compte tenu de la militarisation de la zone, ce risque est plus élevé surtout lorsque les enfants sont à la recherche de bois de chauffe ou encore lorsqu'ils vont jouer dans des camps militaires abandonnés. Il en va de même pour les femmes allant chercher de l'eau au puit.</p> <p>La malnutrition infantile et infanto-juvénile est associée avec des taux élevés de traumatisme psychologique qui impactent les capacités sensorielle et de motricité, cognitives et socio-émotionnelles de l'enfant.</p> <p>La province du Lac a enregistré une centaine d'enfants (111) sortis des Forces et Groupes Armées depuis l'urgence des Boko – Haram. Ces enfants se retrouvent à nos jours sans aucune activité devant leur permettre de s'auto-prendre en charge. A cause de cette situation, il y a risque pour ces derniers de réintégrer les forces et/ou groupes armés et à défaut se livrer à toutes sortes de violences qui</p>	<ul style="list-style-type: none"> - La réinsertion socio-économique des enfants sortis des Forces et Groupes Armés à travers la formation professionnelle (mécanique en générale, menuiserie, agriculture couture...) et les activités génératrices des revenus (AGR) s'impose. - Nécessité de mener de plaidoyers auprès des bailleurs de Fonds, des Agences du Système des NU, des ONG et du Gouvernement s'avère indispensable. - Organiser les séances de sensibilisations et d'informations contre le recrutement des enfants dans
--	---	---

	<p>mettraient en mal la securite de personnes et de leurs biens dans cette province du LAC.</p> <p>Cette situation est due a l'insuffisance des capacites techniques et institutionnelles des cateurs du systeme judiciaire. Il s'agit entre autres du personnel judiciaire insuffisamment forme sur la thematique Justice pour Enfant, structures judiciaires non appropriees pour repondre aux besoins des enfants en conflits avec la loi.</p>	<p>les forces et groupes armes au regard des intruments juridiques internationaux.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Renforcer les capacites techniques et institutionnelles; - Ameliorer l'offre des services pour les enfants en conflits avec la loi. - Sensibiliser les communautes(y compris les enfants eux-memes) sur les droits et la protection des enfants.
<p>4. Problématique de LTB (Logements, Terres et Biens)</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Expropriation/ spoliation des terres - Conflits fonciers et violences intra/ inter communautaires - Pertes de ressources à cause des procédures judiciaires interminables - Mouvements des populations, l'exode rural 	<ul style="list-style-type: none"> • Conduire des enquêtes d'intentions de retour - ou de rester ou ils sont -- ou de combiner les deux options - auprès des populations affectées avant toute action de développement. • Impliquer les autorités administratives et traditionnelles dans les solutions durables [e.g. LTB] • Rechercher les solutions durables favorisant l'autosuffisance et la réinsertion <ul style="list-style-type: none"> ○ Assurer le respect du principe 15 des Principes Directeurs relatifs au déplacement de personnes à l'intérieur de leurs propre pays (1998) 'les personnes déplacées à l'intérieure de leur propre pays ont 1. le

		<p>droit de rechercher la sécurité dans une autre parti du pays ; 2. Le droit de quitter leur pays 3. Le droit de demander l’asile dans un autre pays....’</p> <ul style="list-style-type: none"> • Sensibilisation de parties prenante dans le cadre de la coexistence pacifique
<p>5. Absence des conditions favorables dans les zones de retour (sécurité, infrastructures sociales, etc.)</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Un retour non organisé expose les populations aux incidents de protection (comme le conflit foncier, les autres abus des droits humains, etc.) - Absence des réponses aux cas des violences sexuelles et basées sur le genre/ autres violences parce que les structures de prise en charge seront éloignées ; - Risque de dépendance à l’assistance humanitaire et prolongement de déplacement avec les conséquences de la pression sur les ressources qui peuvent générer les conflits et les tensions intra et intercommunautaire pouvant jusqu’à des actes de violence, - Faible financement du secteur/cluster protection pour continuer à fournir l’assistance humanitaire 	<ul style="list-style-type: none"> • Conduire des enquêtes d’intentions auprès des populations affectées avant toute action • Impliquer les autorités administratives et traditionnelles dans questions de solutions durables • Sensibiliser continuellement les populations sur les risques de retourner vers les zones non-autorisées • Rechercher les solutions durables favorisant l’autosuffisance et la réinsertion • Assurer le respect du principe 15 des Principes Directeurs relatifs au déplacement de personnes à l’intérieur de leurs propre pays (1998) ‘les personnes déplacées à l’intérieure de leur propre pays ont 1. le droit de rechercher la sécurité dans une autre parti du pays ; 2. Le droit de quitter leur pays 3. Le droit de demander l’asile dans un autre pays....’ • Evaluation de la qualité/capacité de services de base dans les zones de retour

<p>6. Insuffisance des ressources/ opportunités économiques et diminution de l'aide humanitaire dans les zones de déplacement actuelles</p>	<p>Les hommes étant dans l'incapacité de subvenir aux besoins des ménages:</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Adoptent les violences contre les femmes comme mécanisme de défense ○ Certains prennent le risque de retourner vers les îles encore non-sécurisées et d'autres encore prennent le chemin d'immigration à l'étranger et laissent d'énormes charges familiales sur les femmes ○ Dans ce contexte de port des charges par les femmes qui doivent s'adapter au nouveau rôle d'assumer la responsabilité de l'économie des ménages les exposent aux violences et à l'exploitation et abus sexuels ○ Risques de conflits entre les personnes déplacées et hôtes autour des ressources ○ Des enfants exposés au travail d'enfants et exploitation (sexuelle pour les filles) à l'absence d'une prise en charge par leurs parents sans moyens 	<ul style="list-style-type: none"> • Création des opportunités économiques pour les personnes déplacées et hôtes (considération/respect de l'aspect AGD) • Sensibilisation/formation de toute la couche sociale (autorités, communautés) sur la problématique de protection/VBG/PSEA • Renforcement des structures de prise en charge accessibles aux femmes (particulièrement la justice coutumière) • Fournir l'aide humanitaire en prenant en compte les populations hôtes • Sensibilisation continue les populations sur les risques de retourner vers les zones non-autorisées
<p>1. Les violations graves et répandues des droits de l'homme qui caractérisent le conflit depuis le début comprennent:</p>	<p>Dans un contexte de faible accès aux services essentiels de base, la majorité des survivantes de violations de droits de l'homme n'ont pas accès à la justice formel et à l'assistance holistique.</p> <p>Les défis d'accès humanitaire limitent l'offre de service dans la plupart de sites ou le</p>	<ul style="list-style-type: none"> • <u>Impliquer les représentants de la justice coutumière dans toutes activités relatives au renforcement de l'état de droit (Rule of Law)</u> • Renforcement les services sociaux de base afin d'assurer la prise en charge holistique/multisectorielle des survivants de violation de droits de l'homme (services juridique et judiciaire, sanitaire, économique, psycho-social).

<ul style="list-style-type: none"> - Séparation de famille - Recrutements des enfants dans les groupes armés - Homicides et agressions physiques - Enlèvements - Arrestations arbitraires - Travaux forcés 	<p>référéncement vers les centres de prise en charge. Les pesanteurs socio-culturelles restent un défi. Les survivantes ont toujours du mal à dénoncer les exactions. Très peu d'actions de poursuites judiciaires sont initiées. Le recours à la justice demeure un défi majeur.</p> <p>En outre, les services offrent rarement des réponses adaptées aux besoins des personnes en situation de handicap, des personnes âgées et des enfants. Les services de santé existants ne sont pas adaptés aux besoins spécifiques des personnes handicapées : les services de réadaptation sont quasi inexistantes (s'ils le sont, la production d'aides techniques est également souvent inadaptée à l'environnement de la personne handicapée s'étant fait référéncé par un service de santé). Concernant le handicap intellectuel, aucune structure de santé ne permet d'accueillir ces pathologies. Les personnes en situation de handicap sont exposées à des risques élevés d'exclusion des possibilités en matière d'éducation et d'accès aux moyens de subsistance, d'accès aux soins de santé. Elles sont aussi exposées aux exploitations et abus, aux violences y compris les violences sexuelles et de genre.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Assurer l'adaptation de ces services aux personnes en situation d'handicap et ayant d'autre besoins spécifiques <p>Cette activité permettra d'atteindre les objectifs de développement durable, notamment numéro: 3, 5, 10, 16</p>
<p>Les violences sexuelles basées sur le genre récurrentes et</p>	<p>Les conditions de vie précarité due aux effets néfaste du changement climatique et du faible niveau de développement que connaît la Province.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Renforcement les services de prise en charge afin d'assurer la prise en charge holistique/multisectorielle des survivants de

<p>recrudescentes affectant les femmes et filles mais aussi certains hommes et garçons</p> <p>Elles comprennent :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les violences sexuelles - Les agressions physiques - Les mariages forcés et précoces - Les dénis de ressources, services et opportunités - Les violences émotionnelles - Aussi les abus et exploitation sexuels, la prostitution forcée, l'esclavage sexuel. <p>Nombre limité de services de services de prise en charge ainsi que la faible capacité de services à offrir un paquet essentiel de</p>	<p>Les normes sexospécifiques et socio-culturelles limitent l'accès aux ressources pour les femmes et filles créant ainsi d'énormes disparités de genre dans tous les activités socio-économique.</p> <p>L'instabilité sécuritaire accentuant les inégalités de genres et fragilisant les populations défavorisées des provinces.</p> <p>Les pesanteurs socioculturelles et la crainte de représailles.</p> <p>L'absence de lieu sûr/refuge temporaire pour abriter les survivants de VSBG en danger.</p>	<p>VSBG (services juridique et judiciaire, sanitaire, économique, psycho-social et sécuritaire).</p> <ul style="list-style-type: none"> • Renforcer les mécanismes locaux de prévention et d'éliminations des normes sociaux culturels, des pratiques néfastes et des VSBG • Développement des espaces sûrs pour les adolescentes/jeunes et les femmes pour le renforcement leurs compétences de vie • Effectivité de la prise en compte du genre et des aspects de VBG dans tous les secteurs d'intervention
--	---	--

<p>services pour les survivants de VBG.</p> <p>La faible couverture des sites due au faible financement et au nombre limité des acteurs œuvrant dans le secteur VBG.</p>		
--	--	--